



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lyon, le 12 juin 2018

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Service régional de l'alimentation
165 rue Garibaldi
BP 3202
69401 Lyon cedex 03

SA PAYS VERT

Boulevard du Vialenc
15000 AURILLAC

Dossier suivi par : Agnès ABRASSART
Qualité : Gestionnaire agréments
Poste téléphonique : 04.73.42.14.70
E-mail : agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

AGREMENT

**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région AUVERGNE - RHONE-ALPES au DRAAF d'Auvergne - RHONE-ALPES en date du 24 octobre 2017 ;

L'organisme **SA PAYS VERT**
domicilié à

*Boulevard du Vialenc
15000 AURILLAC*

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : AU00477**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **OUI**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **NON**
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

<i>SITE</i>	<i>CP- VILLE</i>	<i>N° SIRET</i>
SA PAYS VERT	15000 AURILLAC	323 315 044 00038
SA PAYS VERT	19110 BORT LES ORGUES	323 315 044 00053
SA PAYS VERT	87500 GLANDON	323 315 044 00152
SA PAYS VERT	19350 JUILLAC	323 315 044 00145
SA PAYS VERT	19210 LUBERSAC	323 315 044 00137
SA PAYS VERT	15200 MAURIAC	323 315 044 00020
SA PAYS VERT	15600 MAURS	323 315 044 00087
SA PAYS VERT	15230 PIERREFORT	323 315 044 00103
SA PAYS VERT	15700 PLEAUX	323 315 044 00061
SA PAYS VERT	15400 RIOM ES MONTAGNES	323 315 044 00079
SA PAYS VERT	15100 ST FLOUR	323 315 044 00046
SA PAYS VERT	19260 TREIGNAC	323 315 044 00160

Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation,

